



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	Délibération n° 2023.03.29.019
--	---------------------------------------

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de modifier les cadres-d'emplois de recrutement des emplois de magasinier, d'agent polyvalent des espaces verts et d'ouvrier de maintenance des bâtiments au sein de la Direction des Services Techniques afin de tenir compte de la technicité de ces métiers.
 Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à modifier les emplois tels que présentés ci-dessous ;
- De décider d'ouvrir au grade d'agent de maîtrise les fonctions suivantes : agent polyvalent des espaces verts, ouvrier de maintenance des bâtiments, magasinier.
- De charger le Maire de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit :

Actuellement :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de postes	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Direction des Services Techniques					
Directeur des Services Techniques	1	1	B/A	Technicien	Ingénieur ppal
Assistant de gestion administrative	1	1	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 1° classe

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 3 Absent : 1</p> <p>Date convocation et affichage : 22 mars 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification - 4 AVR. 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : N. MARCHIPONT (pouvoir à E PAPIN TOUZET), Françoise CHEURET (pouvoir à P. PARADIS), T. GRANIER (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : P. RENARD</p> <p>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</p>
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Magasinier	1	1	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe
Service Espaces verts					
Responsable du service Espaces verts	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien
Responsable des équipements sportifs	2	2	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise ppal 1° classe
Agent polyvalent des espaces verts	5	5	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe
Service Bâtiments, festivités, associations					
Adjoint au DST – Responsable bâtiments, festivités, associations	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien ppal 1° classe
Ouvrier de maintenance des bâtiments	6	6	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe
Service Mécanique, propreté					
Responsable Atelier mécanique et propreté urbaine	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Agent de propreté des espaces publics	2	2	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe

A compter du 1^{er} avril 2023 :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de postes	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Direction des Services Techniques					
Directeur des Services Techniques	1	1	B/A	Technicien	Ingénieur ppal
Assistant de gestion administrative	1	1	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 1° classe

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 3 Absent : 1</p> <p>Date convocation et affichage : 22 mars 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : N. MARCHIPONT (pouvoir à E PAPIN TOUZET), Françoise CHEURET (pouvoir à P. PARADIS), T. GRANIER (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : P. RENARD</p> <p>Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 031-213102825-20230329-DEL22023019-DE

Magasinier	1	1	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Service Espaces verts					
Responsable du service Espaces verts	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien
Responsable des équipements sportifs	2	2	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise ppal 1° classe
Agent polyvalent des espaces verts	5	5	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Service Bâtiments, festivités, associations					
Adjoint au DST – Responsable bâtiments, festivités, associations	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien ppal 1° classe
Ouvrier de maintenance des bâtiments	6	6	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Service Mécanique, propreté					
Responsable Atelier mécanique et propreté urbaine	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Agent de propreté des espaces publics	2	2	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier les emplois tels que présentés ci-dessus ;
- D'ouvrir au grade d'agent de maîtrise les fonctions suivantes : agent polyvalent des espaces verts, ouvrier de maintenance des bâtiments, magasinier.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 3 Absent : 1 Date convocation et affichage : 22 mars 2023 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : N. MARCHIPONT (pouvoir à E PAPIN TOUZET), Françoise CHEURET (pouvoir à P. PARADIS), T. GRANIER (pouvoir à G. DENEUVILLE). Absent : P. RENARD Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>